

**COMMUNE DE SALLEPISSE  
(PYRENEES ATLANTIQUES)**

**CARTE COMMUNALE**

---

**PIECES RELATIVES A L'ENQUETE PUBLIQUE**

**DOSSIER SOUMIS A ENQUETE PUBLIQUE**

Enquête publique du 08/10/2020 au 07/11/2020  
Carte Communale approuvée en conseil municipal le xx/xx/xxxx  
Et par le Préfet le xx/xx/xxxx

## CONTENU

Textes régissant l'enquête publique - Insertion de l'enquête dans la procédure administrative

Organisation de l'enquête publique

Concertation préalable

Avis émis lors des consultations

*Pour ce dossier, la collectivité a été accompagnée par le groupement :*



**ATELIER SOLS,  
URBANISME ET PAYSAGES**

12, rue de l'église 65690 ANGOS  
Tél. 09 65 00 57 23  
asup@agretpy.fr  
RCS Tarbes B 798 272 472



**TERRITOIRE D'AVENIR ET  
DEVELOPPEMENT DURABLE**

35bis, rue de Guindalos 64110 Jurançon  
tél. : +33(0)6 73 36 25 73  
mail : amandine.raymond@tadd.fr  
SIRET 504 648 528 00033



**Pyrénées Cartographie**

3 Rue de la fontaine  
de Crastes - 65200 Asté

Tél : 05.62.91.46.86  
Mobile : 06.72.78.91.55  
guillaume.oriandes@pyrcarto.fr

<http://www.pyrcarto.com>

Pyrénées Cartographie

## **TEXTES REGISSANT L'ENQUETE PUBLIQUE - INSERTION DE L'ENQUETE DANS LA PROCEDURE ADMINISTRATIVE**

En application de l'article R123-8 du Code de l'environnement, le dossier d'enquête publique doit comporter la mention des textes qui régissent l'enquête publique en cause et l'indication de la façon dont cette enquête s'insère dans la procédure administrative relative au projet, plan ou programme considéré, ainsi que la ou les décisions pouvant être adoptées au terme de l'enquête et les autorités compétentes pour prendre la décision d'autorisation ou d'approbation.

La présente enquête publique prévue par les articles L 163-5 et R 163-4 du Code de l'Urbanisme et régie par les articles L. 123-1 à L 123-18 et R 123-1 à R 123-27 du Code de l'Environnement intervient après que le projet de Carte Communale travaillé avec les personnes publiques dites associées (services de l'Etat, Chambre d'agriculture, concessionnaire réseaux...), ait été soumis à l'avis obligatoire :

- de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE)
- de la Chambre d'Agriculture
- de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers.

Le projet a aussi été notifié :

- au Syndicat Eau et Assainissement des 3 Cantons
- aux communes limitrophes : Balansun, Bonnut, Orthez, Sault-de-Navailles ;
- au SDIS 64
- à la Direction Générale Adjointe Patrimoine et Infrastructures Départementales (DGAPID)
- au Syndicat d'Energie des Pyrénées-Atlantiques
- à LA FIBRE64
- à THD64
- à la Direction Régionale des Affaires Culturelles.
- au Préfet des Pyrénées-Atlantiques.

Les avis réceptionnés par la Commune de Sallespisse sont joints au présent dossier d'enquête publique.

A l'issue de l'enquête publique, la carte communale, éventuellement modifiée pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire ou de la commission d'enquête, sera approuvée par le conseil municipal puis transmise au Préfet des Pyrénées Atlantiques qui aura un délai de deux mois pour l'approuver.

La carte communale approuvée sera tenue à disposition du public en mairie et publiée sur le portail national de l'urbanisme.

# **ORGANISATION DE L'ENQUETE PUBLIQUE**

Arrêté de mise en enquête publique

Avis d'enquête publique

Insertions dans la presse

Certificat d'affichage et de publicité

## **CONCERTATION PREALABLE**

Le projet de carte communale a fait l'objet d'une réunion publique de présentation, organisée le 29 septembre 2020.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE PAU

15/07/2020

N° E20000041 /64

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

**Décision désignation commissaire**

**CODE : 1**

Vu enregistrée le 15/06/2020, la lettre par laquelle de la Communauté de communes de Lacq Orthez demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

*L'élaboration de la carte communale de la commune de Sallespisse ;*

Vu le code de l'environnement ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2020 ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : M. Fernand LAGRILLE est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 2** : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

**ARTICLE 3** : La présente décision sera notifiée à M. le Président de la Communauté de communes de Lacq Orthez et à M. Fernand LAGRILLE.

Fait à Pau, le 15/07/2020

La Présidente,

Valérie QUEMENER

## **ARRETE MUNICIPAL PORTANT OUVERTURE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET D'ELABORATION DE CARTE COMMUNALE DE LA COMMUNE DE SALLESPISSE**

Le Maire de la Commune de SALLESPISSÉ :

Vu les articles L.163-5 et R.163-4 du Code de l'Urbanisme ;

Vu les articles L.123-1 à L123-18 et R.123-1 à R. 123-27 du Code de l'Environnement ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 06/07/2018 décidant l'élaboration d'une Carte Communale ;

Vu la décision n° E20000041 /64 du 15/07/2020 de Mme la Présidente du Tribunal Administratif de Pau, désignant Mr Fernand LAGRILLE en qualité de commissaire-enquêteur ;

Vu les pièces du dossier soumis à l'enquête publique,

Après avoir consulté le commissaire-enquêteur,

### **ARRETE**

#### **Article 1 : Objet de l'enquête**

Il sera procédé à une enquête publique destinée à recueillir les observations du public sur le projet d'élaboration de la Carte Communale de SALLESPISSÉ.

#### **Article 2 : Autorité responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées**

L'élaboration du projet de Carte Communale relève de la compétence juridique de la commune de SALLESPISSÉ 3280 RD 933 - 64300 SALLESPISSÉ.

Le maître d'œuvre du dossier est le bureau d'études **Atelier Sols, Urbanisme et Paysages** sis 12, rue de l'église - 65690 ANGOS.

Les études ont été réalisées sous la maîtrise d'ouvrage de la communauté de communes de Lacq-Orthez au titre de l'assistance juridique et financière à la planification de l'urbanisme exercée auprès des communes membres (service urbanisme de la communauté de communes de Lacq-Orthez, Rond-Point des Chênes – 64150 Mourenx). Tél. : 05.59.60.73.50 – mail : [urbanisme@cc-lacqorthez.fr](mailto:urbanisme@cc-lacqorthez.fr)).

#### **Article 3 : Composition du dossier d'enquête publique**

Le dossier d'enquête publique est constitué des éléments suivants :

- La délibération de prescription de la procédure d'élaboration de la Carte Communale
- Les pièces administratives liées à l'enquête publique incluant la mention des textes qui régissent l'enquête publique et la façon dont cette enquête s'insère dans la procédure administrative d'élaboration de la Carte Communale.
- Le projet de Carte Communale comprenant notamment :
  - Un rapport de présentation incluant l'évaluation environnementale et son résumé

- non technique
- Un document graphique délimitant les zones où les constructions sont autorisées et celles où elles ne le sont pas sauf exceptions prévues par le code de l'urbanisme
- Les annexes et notamment les Servitudes d'Utilité Publique (SUP)
- Les avis émis par les personnes publiques associées (PPA) et les autres personnes publiques consultées (PPC) sur le projet arrêté et leur synthèse, ainsi que les réponses que la commune compte y apporter à l'issue de l'enquête publique

#### **Article 4 : Informations environnementales**

Le projet de Carte Communale a fait l'objet d'une évaluation environnementale.

Il a été transmis à l'autorité environnementale le 24/04/2020.

L'avis de l'autorité environnementale rendu le 2/07/2020 figure au titre des avis des personnes publiques associées dans le dossier d'enquête publique.

#### **Article 5 : Désignation du commissaire enquêteur**

Afin de conduire l'enquête publique, Monsieur Fernand LAGRILLE, major de gendarmerie en retraite, a été désigné comme commissaire enquêteur par décision de la Présidente du Tribunal Administratif de Pau en date du 15/07/2020.

#### **Article 6 : Sièges de l'enquête publique**

Le siège de l'enquête publique est le siège de la commune de SALLESPISSÉ sis 3280 RD 933 – SALLESPISSÉ 64300.

#### **Article 7 : Durée de l'enquête publique**

L'enquête publique sur le projet d'élaboration de la Carte Communale de SALLESPISSÉ se déroulera pendant une durée de 30,5 jours consécutifs, du jeudi 8 octobre 2020 à 9h00 au samedi 7 novembre 2020 jusqu'à 11h30 inclus.

#### **Article 8 : Lieux, jours et heures où le public pourra consulter le dossier d'enquête et avoir accès au registre d'enquête**

- Consultation du dossier d'enquête publique
- La version papier du dossier d'enquête publique relatif au projet de Carte Communale de SALLESPISSÉ sera consultable en mairie sise 3280 RD 933 – SALLESPISSÉ 64300, durant ses heures d'ouverture : lundi, mardi et jeudi de 9h à 12h00 et de 14h00 à 18h00 ; vendredi de 9h à 12h00 et de 14h00 à 17h00.
- La version numérique du dossier d'enquête publique relatif au projet de Carte Communale de SALLESPISSÉ sera consultable sur les sites internet de la communauté de communes de Lacq Orthez ([www.cc-lacqorthez.fr](http://www.cc-lacqorthez.fr)) et des services de l'Etat dans le département ([www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr](http://www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr)), accessibles 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24.

Un accès gratuit au dossier numérique est par ailleurs garanti en mairie sur un poste informatique mis à disposition du public sur rendez-vous pris auprès du secrétariat (05.59.67.87.78).

- Accès au registre d'enquête publique
- Afin que le public puisse faire part de ses observations et consulter l'ensemble des remarques reçues durant l'enquête, un registre d'enquête publique établi sur feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, sera mis à sa disposition durant toute sa durée aux heures d'ouverture de la mairie : lundi, mardi et jeudi de 9h à 12h00 et de 14h00 à 18h00 ; vendredi de 9h à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Les observations pourront être :

- directement consignées sur le registre d'enquête publique
- adressées par écrit au commissaire-enquêteur, via l'adresse postale de la mairie : 3280 RD 933 - SALLESPISSÉ 64300.
- transmises par voie électronique au commissaire-enquêteur, via l'adresse électronique suivante : [mairie.sallespisse@wanadoo.fr](mailto:mairie.sallespisse@wanadoo.fr).

Les observations formulées après le 7 novembre 2020 11h30 ne pourront pas être prises en compte par le commissaire enquêteur.

Durant la durée de l'enquête publique, le registre d'enquête sera régulièrement complété par les observations émises par voie postale ou électronique et consultable de façon dématérialisée sur le site Internet de la communauté de communes de Lacq Orthez ([www.cc-lacqorthez.fr](http://www.cc-lacqorthez.fr)) et des services de l'Etat dans le département ([www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr](http://www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr))

En raison de la situation sanitaire en cours liée à la COVID 19, l'usage de matériel d'écriture personnel est encouragé, et le port du masque obligatoire.

### **Article 9 : Lieux, jours et heures des permanences du commissaire enquêteur**

Le commissaire-enquêteur recevra le public en mairie de SALLESPISSÉ les :

- Jeudi 8 octobre 2020 de 9h00 à 12h00
- Vendredi 23 octobre 2020 de 14h00 à 17h00
- Samedi 7 novembre 2020 de 9h00 à 11h30

*Il est précisé que la mairie sera exceptionnellement ouverte pour l'accueil du public et du commissaire enquêteur ce samedi matin, jour habituellement fermé au public.*

En raison de la situation sanitaire en cours liée à la COVID 19, l'usage de matériel d'écriture personnel est encouragé, et le port du masque obligatoire.

### **Article 10 : Publicité de l'enquête**

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci, et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département.

Un affichage de cet avis, notamment à la mairie, sera réalisé quinze jours avant le début de l'enquête publique et durant toute sa durée.

L'avis sera également mis en ligne sur les sites Internet de la communauté de communes de Lacq Orthez ([www.cc-lacqorthez.fr](http://www.cc-lacqorthez.fr)) et des services de l'Etat dans le département ([www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr](http://www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr)).

L'accomplissement de ces mesures de publicité sera certifié par le Maire. Une copie des avis publiés dans la presse sera annexée au dossier soumis à l'enquête, avant l'ouverture de l'enquête en ce qui concerne la première insertion et au cours de l'enquête pour la deuxième insertion.

### **Article 11 : Clôture du registre d'enquête publique et remise du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur**

À l'expiration du délai fixé à l'article 7, le registre d'enquête sera clos par le commissaire enquêteur. Ce dernier, dans un délai de huit jours, rencontrera le Maire et lui communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Cette rencontre pourra se faire par

visioconférence en fonction de la situation sanitaire liée à la COVID.

Le Maire disposera d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront remis au Maire dans un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête, sauf demande motivée de report de ce délai.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur sera adressée au Préfet des Pyrénées-Atlantiques.

**Article 12 : Durée et lieux de consultation du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur.**

Le public pourra consulter, dans l'année suivant la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à la mairie de SALLESPISSÉ aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi que sur les sites Internet de la communauté de communes de Lacq Orthez ([www.cc-lacqorthez.fr](http://www.cc-lacqorthez.fr)) et des services de l'Etat dans le département ([www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr](http://www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr)).

**Article 12 : Décision adoptée à l'issue de l'enquête**

A l'issue de l'enquête, la Carte Communale éventuellement modifiée pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur sera soumise à approbation du Conseil Municipal de la commune de SALLESPISSÉ.

Elle sera ensuite transmise par le maire au Préfet des Pyrénées Atlantiques qui disposera d'un délai de deux mois pour l'approuver à son tour.

**Article 14 : Exécution du présent arrêté**

Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage en mairie 15 jours au moins avant la date d'ouverture de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques et au commissaire enquêteur.

Fait à SALLESPISSÉ, le 10 septembre 2020

Le Maire,



# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## ELABORATION DE LA CARTE COMMUNALE DE SALLESPISSÉ

Par arrêté du 10/09/2020, le Maire de la commune de SALLESPISSÉ a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de Carte Communale.

Ce projet a fait l'objet d'une évaluation environnementale et d'un avis de l'autorité environnementale en date du 2/07/2020.

**L'enquête publique se déroulera du jeudi 8 octobre 2020 à partir de 9h au samedi 7 novembre 2020 jusqu'à 11h30 inclus.**

Le dossier d'enquête publique du projet d'élaboration de la Carte Communale pourra être consulté :

- sous format papier, en mairie de SALLESPISSÉ, sise 3280 RD 933 - 64300 SALLESPISSÉ aux jours et heures habituels d'ouverture: lundi, mardi et jeudi de 9h à 12h00 et de 14h00 à 18h00 ; vendredi de 9h à 12h00 et de 14h00 à 17h00.
- sous format numérique sur les sites internet de la communauté de communes de Lacq Orthez ([www.cc-lacqorthez.fr](http://www.cc-lacqorthez.fr)) et des services de l'Etat dans le département ([www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr](http://www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr)) .

Un accès au dossier dématérialisé est par ailleurs garanti en mairie sur un poste informatique mis à disposition du public sur rendez-vous pris auprès du secrétariat (05.59.67.87.78)

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra :

- directement consigner ses observations sur le registre d'enquête publique tenu en mairie aux jours et heures d'ouverture habituels.
- les adresser par écrit au commissaire enquêteur, via l'adresse postale de la mairie : 3280 RD 933 - 64300 SALLESPISSÉ.
- les transmettre par voie électronique au commissaire enquêteur, via l'adresse électronique suivante : [mairie.sallespisse@wanadoo.fr](mailto:mairie.sallespisse@wanadoo.fr).

**Mr Fernand LAGRILLE, désigné comme commissaire enquêteur par la Présidente du Tribunal Administratif de Pau, se tiendra à disposition du public en mairie de SALLESPISSÉ :**

- |                            |                  |
|----------------------------|------------------|
| - Jeudi 8 octobre 2020     | de 9h00 à 12h00  |
| - Vendredi 23 octobre 2020 | de 14h00 à 17h00 |
| - Samedi 7 novembre 2020   | de 9h00 à 11h30  |

**En raison de la situation sanitaire en cours liée à la COVID 19, le public est invité à se doter de matériel d'écriture personnel et à porter obligatoirement un masque.**

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, transmis au maire dans un délai d'un mois à l'expiration de l'enquête, seront tenus durant un an à la disposition du public à la mairie et sur les sites internet de la communauté de communes de Lacq Orthez et des services de l'Etat dans le département.

A l'issue de l'enquête publique, le projet de Carte Communale éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur sera soumis à approbation du Conseil Municipal, puis du Préfet des Pyrénées Atlantiques.

## ANNONCES ADMINISTRATIVES

no\_pp\_70515050



## Pau Béarn Pyrénées Mobilités

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## Élaboration du Plan de déplacements urbains de Pau Béarn Pyrénées Mobilités

Le public est informé qu'en application de la délibération du comité syndical de Pau Béarn Pyrénées Mobilités du 5 mars 2019, une enquête publique se déroulera du **lundi 21 septembre 2020 (9 heures) au vendredi 23 octobre 2020 (17 heures) inclus**.

L'autorité responsable du projet est Pau Béarn Pyrénées Mobilités, autorité organisatrice des mobilités, compétente en la matière, dont le siège se situe à l'Hôtel de France – 2, bis place Royale – BP 547 – 64010 Pau Cedex. Toute information relative à ce dossier pourra être demandée auprès de Laetitia LANARDOUNE, Pôle Mobilités (tél : 05 59 80 74 69).

Le dossier soumis à l'enquête publique comprend :

**I) Résumé non technique et contextuel portant sur le projet de Plan de déplacements urbains**

**II) Pièces administratives relatives à l'enquête publique**

1. Arrêté d'ouverture de l'enquête publique

2. Justificatifs des mesures de publicité

3. Concertation des Personnes Publiques Associées (PPA) et de l'Autorité Environnementale : liste des PPA consultées, avis des Personnes Publiques Associées, avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale, mémoire en réponse aux avis formulés

**III) Pièces relatives au projet de Plan de déplacements urbains**

A - PIÈCES ADMINISTRATIVES : délibérations et arrêtés

B - PIÈCES TECHNIQUES PRINCIPALES : diagnostic, projet et cahiers techniques, plan d'actions

C - ANNEXES : bilan de la concertation, annexe accessibilité, annexe environnementale, plan vélo, annexe cartographique et graphique

M<sup>m</sup> la présidente du Tribunal Administratif de Pau a désigné, par décision n°E19000105 du 14 janvier 2020, **M. Yvon FOUCAUD**, en qualité de président de la commission d'enquête et **M<sup>m</sup> Michel DABADIE** et **Alain STAGLIANO**, en qualité de membres titulaires.

Durant la période de l'enquête publique, du **lundi 21 septembre 2020 (9 heures) au vendredi 23 octobre 2020 (17 heures) inclus**, le dossier d'enquête publique est tenu à la disposition du public dans les 37 communes incluses dans le ressort territorial de Pau Béarn Pyrénées Mobilités (en format papier et en format numérique avec la mise à disposition d'un ordinateur), dont les adresses sont mentionnées dans le tableau ci-après.

Des permanences de la Commission d'Enquête seront organisées afin de prendre en compte les questions et observations des administrés. Toutes les informations relatives aux lieux d'enquête et aux permanences des commissaires enquêteurs sont mentionnées dans le tableau ci-dessous :

Lieux d'enquête	Adresse	Téléphone	Jours et heures des permanences de la commission d'enquête
ARBUS Mairie	2, rue du Général-Pommiès - 64230 Arbus	05 59 83 03 97	
ARESSY Mairie	32 rue Matachot - 64320 Aressy	05 59 27 75 62	
ARTIGUELOUTAN Mairie	4 rue de la Mairie - 64240 Artigueloutan	05 59 81 70 01	
ARTIGUELOUVE Mairie	Place de la Mairie - 64230 Artiguelouve	05 59 83 03 92	
AUBERTIN Mairie	Route des Pyrénées - 64290 Aubertin	05 59 82 70 13	
AUSSEVELLE Mairie	4 rue Gozes-Abadie - 64230 Ausseville	05 59 68 62 06	
BEYRIE-EN-BÉARN Mairie	Route de Bourg - 64230 Beyrie-en-Béarn	05 59 68 64 90	
BILLÈRE Mairie	39, route de Bayonne - 64140 Billère	05 59 92 44 44	Mardi 20 octobre de 9 à 12h
BIZANOS Mairie	Place de la Victoire - 64320 Bizanos	05 59 98 69 69	Jeudi 8 octobre de 14h à 17h
BOSDARROS Mairie	Rue Pierre Bidau - 64290 Bosdarros	09 65 01 08 21	
BOUGARBER Mairie	6, rue Carrère - 64230 Bougarber	05 59 83 20 21	
DENQUIN Mairie	Place de la Mairie - 64230 Denquin	05 59 68 86 15	
GAN Mairie	Place de la Mairie - 64290 Gan	05 59 21 61 31	Mercredi 14 octobre de 14h à 17h
GELOS Mairie	49 rue Eugène Dauré - 64110 Gelos	05 59 06 63 25	
IDRON Mairie	4, avenue des Pyrénées - 64320 Idron	05 59 81 74 03	
JURANÇON Mairie	6, rue Charles de Gaulle - 64110 Jurançon	05 59 98 19 70	Mercredi 14 octobre de 9h à 12h
LARON Mairie	15, rue Principale - 64110 Laron	05 59 83 04 25	
LEE Mairie	13 avenue des moulins - 64320 Lée	05 59 81 79 28	
LESCAR Mairie	Allée du Bois d'Ariste - 64230 Lescar	05 59 81 57 00	Jeudi 24 septembre de 14h à 17h
LONS Mairie	Place Bernard-Deytieux - 64140 Lons	05 59 40 32 32	Mardi 20 octobre de 14h à 17h
MAZÈRES-LEZONS Mairie	30 av. du Gal de Gaulle - 64110 Mazères-Lezons	05 59 06 56 61	
MEILLON Mairie	16, rue de la Mairie - 64510 Meillon	02 40 82 54 81	
MONTARDON Mairie	29, route de la Mairie - 64121 Montardon	05 59 33 22 63	
MORLAAS Mairie	Place Sainte-Foy - 64160 Morlaàs	05 59 33 11 91	Mardi 29 septembre de 9h à 12h
NAVAILLES-ANGOS Mairie	62, rue du Bourg - 64450 Navailles-Angos	05 59 33 83 85	
OUSSE Mairie	Place de la Mairie - 64320 Ousse	05 59 81 74 24	Mardi 29 septembre de 14h à 17h
PAU Hôtel de France	2 bis place Royale - 64000 Pau	05 59 11 50 50	Lundi 21 septembre de 9h à 12h Jeudi 22 octobre de 14h à 17h
PAU Centre Technique Municipal	22 rue Roger Salengro - 64000 Pau	05 59 80 74 69	Vendredi 23 octobre de 14h à 17h
POEY-DE-LESCAR Mairie	45 rue Principale - 64230 Poey-de-Lescar	05 59 68 80 23	Jeudi 24 septembre de 9h à 12h
RONTIGNON Mairie	32, rue des Pyrénées - 64110 Rontignon	05 59 82 00 62	
SAINT-FAUST Mairie	Ecole, Chemin des Crêtes - 64110 Saint-Faust	05 59 83 01 43	
SAUVAGNON Mairie	18, rue du Béarn - 64230 Sauvagnon	05 59 33 11 91	
SENDETS Mairie	Rue du Centre - 64320 Sendets	05 59 81 79 98	
SERRES CASTET Mairie	6 chemin de la Carrère - 64121 Serres-Castet	05 59 33 90 08	Jeudi 8 octobre de 9h à 12h
SERRES-MORLAAS Mairie	Rue de l'Église - 64160 Serres-Morlaàs	05 59 33 47 95	
SIROS Mairie	20, chemin Carrerasse - 64230 Siros	05 59 68 66 05	
UZEIN Mairie	Rue de la Mairie - 64230 Uzein	05 59 33 19 84	
UZOS Mairie	Rue de l'Église - 64110 Uzès	05 59 06 63 07	

L'ensemble des pièces du dossier d'enquête est également consultable au format numérique sur [pau.fr](http://pau.fr)

Le public pourra déposer ses observations et propositions, pendant la période d'enquête, du **lundi 21 septembre 2020 (9 heures) au vendredi 23 octobre 2020 (17 heures) inclus**, selon les modalités suivantes : soit sur les registres d'enquête ouverts dans les 37 communes ; soit auprès de la commission d'enquête dans le cadre des permanences mentionnées dans le tableau ci-dessus ; soit depuis le site [www.pau.fr](http://www.pau.fr) ; soit par courrier postal à l'attention de M. le Président de la commission d'enquête sur le projet de plan de déplacements urbains, à l'adresse suivante : Pau Béarn Pyrénées Mobilités – Direction Mobilités et Espaces Publics – Hôtel de France – 2 bis, place Royale – BP 547 – 64010 Pau Cedex

Au terme de l'enquête publique, le projet de Plan de Déplacements Urbains,

éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport et des conclusions de la commission d'enquête, sera soumis à délibération du comité syndical.

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public pendant une année au siège de Pau Béarn Pyrénées Mobilités - 2 bis place Royale - BP 547 - 64010 Pau Cedex et dans les 37 communes composant Pau Béarn Pyrénées Mobilités. Pendant cette même période, ils seront par ailleurs consultables sur le site de internet du syndicat mixte (<https://www.pau.fr>).

Les personnes intéressées pourront en obtenir communication, sans limitation de délai, dans les conditions prévues au titre 1<sup>er</sup> de la loi du 17 juillet 1978 (modifiée par la loi du 12 avril 2000).

no\_pp\_70625020



## Communauté de communes Lacq-Orthez

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE  
Élaboration de la carte communale de Sallespisse

Par arrêté du 10/09/2020, le maire de la commune de Sallespisse a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de carte communale.

Ce projet a fait l'objet d'une évaluation environnementale et d'un avis de l'autorité environnementale en date du 02/07/2020.

L'enquête publique se déroulera du **jeudi 8 octobre 2020 à partir de 9 heures au samedi 7 novembre 2020 jusqu'à 11 h 30 inclus**.

Le dossier d'enquête publique du projet d'élaboration de la carte communale pourra être consulté : sous format papier, en mairie de Sallespisse, sise 3280 RD 933 - 64300 Sallespisse, aux jours et heures habituels d'ouverture : lundi, mardi et jeudi de 9h à 12 heures et de 14h à 18 heures ; vendredi de 9h à 12 heures et de 14h à 17 heures ; sous format numérique sur les sites internet de la Communauté de communes de Lacq-Orthez ([www.cc-lacqorthez.fr](http://www.cc-lacqorthez.fr)) et des services de l'Etat dans le département ([www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr](http://www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr)).

Un accès au dossier dématérialisé est par ailleurs garanti en mairie sur un poste informatique mis à disposition du public sur rendez-vous pris auprès du secrétariat (05 59 67 87 78).

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra :

directement consigner ses observations sur le registre d'enquête publique tenu en mairie aux jours et heures d'ouverture habituels ;  
les adresser par écrit au commissaire enquêteur, via l'adresse postale de la mairie : 3280 RD 933 - 64300 Sallespisse ;  
les transmettre par voie électronique au commissaire-enquêteur, via l'adresse électronique suivante : [mairie.sallespisse@wanadoo.fr](mailto:mairie.sallespisse@wanadoo.fr)

**M. Fernand LAGRILLE**, désigné comme commissaire-enquêteur par la présidente du Tribunal administratif de Pau, se tiendra à disposition du public en mairie de Sallespisse :

**jeudi 8 octobre 2020 de 9h à 12 heures ;**

**vendredi 23 octobre 2020 de 14h à 17 heures ;**

**samedi 7 novembre 2020 de 9h à 11h30.**

En raison de la situation sanitaire en cours liée à la COVID 19, le public est invité à se doter de matériel d'écriture personnel et à porter obligatoirement un masque.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur, transmis au maire dans un délai d'un mois à l'expiration de l'enquête, seront tenus durant un an à la disposition du public à la mairie et sur les sites internet de la Communauté de communes de Lacq-Orthez et des services de l'Etat dans le département.

A l'issue de l'enquête publique, le projet de carte communale éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire-enquêteur sera soumis à approbation du conseil municipal, puis du préfet des Pyrénées-Atlantiques.

no\_pp\_70566650



## Préfecture des Pyrénées-Atlantiques

ENQUÊTE PARCELLAIRE - AVIS N°1  
sur les communes de Buziet et Ogeu-les-Bains  
(secteurs 1 et 2/7) concernant l'opération de mise  
en sécurité de la RN 134 entre la commune de Buziet,  
lieu-dit Bélaïr et la commune d'Oloron-Sainte-Marie

Le public est informé qu'en application de l'arrêté préfectoral n°20-19 du 25 août 2020, il sera procédé dans les communes de Buziet et Ogeu-les-Bains, à une enquête parcellaire en vue de délimiter les terrains à acquérir et de déterminer précisément les éventuels titulaires de droits sur les biens afin de permettre la réalisation de l'opération précitée. **Du 29 septembre au 13 octobre 2020 inclus**, le dossier ainsi que le registre annexé seront déposés aux mairies de Buziet et Ogeu-les-Bains. Le public pourra en prendre connaissance et consigner ses observations sur les registres ouverts à cet effet, aux jours et heures d'ouverture des mairies ou les adresser, par écrit, au commissaire enquêteur à la mairie de Buziet, siège principal de l'enquête. **M. Michel DABADIE, directeur départemental de l'ANPE en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur unique.** Il assurera des permanences pour recevoir les observations du public :

- à la mairie de Buziet le **mardi 29 septembre 2020 de 14 h à 16 heures** et le **mardi 13 octobre 2020 de 14 h à 16 heures,**

- à la mairie d'Ogeu-les-Bains le **mercredi 7 octobre 2020 de 15 h à 18 heures.**

Dans un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur devra rendre ses conclusions. Toute personne intéressée pourra demander au préfet communication des conclusions du commissaire enquêteur en s'adressant à la préfecture des Pyrénées-Atlantiques - SCPI - bureau de l'aménagement de l'espace - 64021 Pau cedex. En application des dispositions des articles L.311-1 à L.311-3 et R.311-1 à R.311-3 du code de l'expropriation, les personnes intéressées autres que le propriétaire, l'usufruitier, les fermiers, les locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes sont tenues de se faire connaître à l'expropriant dans un délai d'un mois, à défaut de quoi elles seront, en vertu des dispositions de l'article L.311-3, déchues de tout droit à indemnité.

**VOTRE FUTURE VOITURE EST CHEZ NOUS !**

Chaque vendredi, nos pages d'annonces Auto

Chaque jour, toutes les bonnes affaires locales

## ANNONCE LÉGALE

legale\_pp\_70630580



## SARL CREATION DESIGN ET BAIN

## CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du Haut de Bosdarros du 19/08/2020, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à responsabilité limitée ;

Dénomination : Creation Design et Bain ;

Siège : 14 chemin de Tressera, 64000 Haut de Bosdarros ;

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS ;

Capital : 40 154 euros d'apport en nature ;

Objet : travaux d'installation d'eau et de gaz en tous locaux, pose de moquette de pierre, tous travaux de second oeuvre, notamment, carrelage, petite maçonnerie, électricité, plomberie, peinture, revêtement de sols, pose de menuiseries, ainsi que l'assainissement, le terrassement, l'isolation, la réalisation d'aménagement extérieur et la vente de matériaux aux professionnels et aux particuliers ;

Gérant : M. Sébastien ERNES, demeurant 14 chemin de Tressera, 64000 Haut de Bosdarros. La société sera immatriculée au RCS de Pau.

Pour avis

ao\_pp\_70625520

**Communauté de communes Lacq-Orthez**

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**  
Élaboration de la carte communale de Sallespisse

Par arrêté du 10/09/2020, le maire de la commune de Sallespisse a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de carte communale.

Ce projet a fait l'objet d'une évaluation environnementale et d'un avis de l'autorité environnementale en date du 02/07/2020.

L'enquête publique se déroulera du **jeudi 8 octobre 2020 à partir de 9 heures** au **samedi 7 novembre 2020 jusqu'à 11 h 30 inclus**.

Le dossier d'enquête publique du projet d'élaboration de la carte communale pourra être consulté : sous format papier, en mairie de Sallespisse, sise 3280 RD 933 - 64300 Sallespisse, aux jours et heures habituels d'ouverture : lundi, mardi et jeudi de 9h à 12 heures et de 14h à 18 heures ; vendredi de 9h à 12 heures et de 14h à 17 heures ; sous format numérique sur les sites internet de la Communauté de communes de Lacq-Orthez ([www.cc-lacqorthez.fr](http://www.cc-lacqorthez.fr)) et des services de l'Etat dans le département ([www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr](http://www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr)).

Un accès au dossier dématérialisé est par ailleurs garanti en mairie sur un poste informatique mis à disposition du public sur rendez-vous pris auprès du secrétariat (05 59 67 87 78).

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra : directement consigner ses observations sur le registre d'enquête publique tenu en mairie aux jours et heures d'ouverture habituels ; les adresser par écrit au commissaire enquêteur, via l'adresse postale de la mairie : 3280 RD 933 - 64300 Sallespisse ; les transmettre par voie électronique au commissaire-enquêteur, via l'adresse électronique suivante : [mairie.sallespisse@wanadoo.fr](mailto:mairie.sallespisse@wanadoo.fr)

**M. Fernand LAGRILLE**, désigné comme commissaire-enquêteur par la présidente du Tribunal administratif de Pau, se tiendra à disposition du public en mairie de Sallespisse : **jeudi 8 octobre 2020 de 9h à 12 heures ; vendredi 23 octobre 2020 de 14h à 17 heures ; samedi 7 novembre 2020 de 9h à 11 h 30.**

En raison de la situation sanitaire en cours liée à la COVID 19, le public est invité à se doter de matériel d'écriture personnel et à porter obligatoirement un masque.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur, transmis au maire dans un délai d'un mois à l'expiration de l'enquête, seront tenus durant un an à la disposition du public à la mairie et sur les sites internet de la Communauté de communes de Lacq-Orthez et des services de l'Etat dans le département.

A l'issue de l'enquête publique, le projet de carte communale éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire-enquêteur sera soumis à approbation du conseil municipal, puis du préfet des Pyrénées-Atlantiques.

70642500

**L'ÎLE-D'ELLE (85)**  
**BILLÈRE**  
**NAY**  
**BALIROS**

Jean-Pierre MOREAU, son compagnon ; Jeanne et René KOCHERT, ses parents ; ses filles et leurs conjoints, Gaëlle GUINET et Cédric, Delphine et Julien RIVASSEAU ; ses petits-enfants, ses frères et sœurs et leurs conjoints, Simone et Jean-Claude HOURCQ, Alain KOCHERT, Bernard KOCHERT, Christiane et Michel DUBROCA ; ses neveux et nièces, parents et alliés ont la douleur de vous faire part du décès de

**Françoise KOCHERT**

survenu dans sa 60<sup>e</sup> année.

La cérémonie religieuse sera célébrée **le mercredi 23 septembre 2020 à 15 heures**, en l'église de L'Île-d'Elle.

877580

**BROCAS**  
**BON-ENCONTRE**  
**CASTILLON**  
**BORDEAUX**  
**LIBOURNE**

Le docteur Jean LARROQUE (†), son époux ; M. et M<sup>me</sup> Claude LARROQUE, son fils et sa belle-fille ; Antoine, Pierre et Marine, ses petits-enfants ; la famille GAMBES D'HOGGER, M. Bernard LARROQUE, parents et alliés vous font part du décès de

**M<sup>me</sup> Monique LARROQUE**, née FERRAGU, médaillée de la croix du Mérite national, survenu le 19 septembre 2020, dans sa 93<sup>e</sup> année.

La cérémonie religieuse sera célébrée **le jeudi 24 septembre 2020, à 9 h 30**, en l'église Saint-Jean Baptiste à Libourne, suivie de la crémation, à 11 h 30, au crématorium de Montussau. L'inhumation de l'urne aura lieu, à 16 h 30, au cimetière de la Pallette.

PFG, 37, rue Emile-Zola, Le Bouscat, tél. 05.56.06.73.61.

877633

**JURANÇON**

Marie Louise ONCINA, son épouse ; Valérie et Christian PUYAU, sa fille et son gendre ; Patrick et Patricia ONCINA, son fils et sa belle-fille ; Léo, Charly, Lili et Hugo, ses petits-enfants ; parents et amis ont la tristesse de vous faire part du décès de

**M. Michel ONCINA.**

Ses obsèques seront célébrées **le vendredi 25 septembre 2020, à 9 h 45**, en l'église Sainte-Marie à Jurançon.

Un dernier hommage peut lui être rendu au funérarium du Pont d'Espagne à Jurançon, au salon Delphinium. La famille remercie par avance toutes les personnes qui se seront associées à sa peine. Le présent avis tient lieu de faire-part.

PF Bordenave-Cassou, Pau, Jurançon, tél. 05.59.06.52.56.

**Annonces légales**

**Vie des sociétés**

**Coopérative agricole ovine du Sud-Ouest (Caoso)**

**CONVOCAION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**

Les porteurs de parts de la Coopérative agricole ovine du Sud-Ouest sont convoqués en assemblée générale ordinaire, pour délibérer de l'ordre du jour suivant :

Rapport du conseil d'administration sur les opérations de l'exercice 2019-2020.  
Rapports du commissaire aux comptes.  
Approbation des comptes et quittus aux administrateurs.  
Affectation du résultat.  
Renouvellement de mandats d'administrateurs.  
Constatacion d'une diminution de capital social.

Cette assemblée générale se déroulera le **mardi 6 octobre 2020 à 10 heures** à la salle communale d'Ildaux-Mendy.

Si le quorum n'est pas atteint et que cette assemblée ne peut délibérer valablement, elle aura lieu **le vendredi 16 octobre 2020 à 10 heures**, à la salle communale d'Ildaux-Mendy.

Les sociétaires sont en outre informés qu'ils ont la possibilité à partir du quinzième jour précédant l'assemblée générale plénière de prendre connaissance des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes ainsi que du bilan de l'exercice 2019-2020, au siège social de la coopérative. Le port du masque sera obligatoire ainsi que le respect des gestes barrières.

Le conseil d'administration.



**Publiez votre annonce légale**

7 jours sur 7 - 24 h sur 24

**Paieiment en ligne sécurisé**

**SUD OUEST**

877623

**SAUVETERRE-DE-BÉARN**

Henri (†), son époux ; Jean Pierre, Annie (†), Françoise, ses enfants, et leurs conjoints ; ses petits-enfants et arrière-petits-enfants, les familles BAREILLE, SORET, LAGIERE, TOULET, MARSALUDON, LOMBARD, JOSSE et BILLON ont la grande tristesse de vous faire part du décès de

**Marie BAREILLE**, née MORLAAS,

à l'âge de 98 ans.

Son inhumation aura lieu **le mercredi 23 septembre 2020, à 11 heures**, au cimetière de Sauveterre-de-Béarn dans l'intimité familiale.

Les visites se font au funérarium Guichandut à Sauveterre-de-Béarn, ce jour mardi 22 septembre 2020 de 15 h à 18 h.

PF Guichandut, Saint-Palais, Sauveterre-de-Béarn, tél. 05.59.65.74.49.

877893

**CETTE-EYGUN**  
**BIDOS**  
**OLORON-SAINTE-MARIE**  
**LYON**

Augustine et Marcel LOUSTAU, sa sœur et son beau-frère ; Éliane DELAMO, sa belle-sœur, Marceline MAUJEIN, sa sœur et ses enfants ; Primi RODRIGUEZ, sa sœur ; parents, amis et alliés ont la tristesse de vous faire part du décès de

**M. François DELAMO**,

survenu à l'âge de 86 ans.

Ses obsèques seront célébrées **le mercredi 23 septembre 2020, à 15 heures**, en l'église d'Eygun. Un dernier hommage peut lui être rendu à la maison funéraire de Ledoux. Cet avis tient lieu de faire-part.

Funérarium Lassalle, tél. 05.59.39.20.54.

87784

**PAU**  
**NAY**  
**RÉBENACQ**

M<sup>me</sup> Françoise DURAND, son épouse ; M<sup>me</sup> Pascale DURAND, sa fille ; Clément et Camille, ses petits-enfants et toute sa parenté ont la tristesse de vous faire part du décès de

**M. Marcel DURAND**,

survenu dans sa 92<sup>e</sup> année.

Ses obsèques seront célébrées **le jeudi 24 septembre 2020, à 14 h 30**, en l'église Sainte-Bernadette de Pau. Un dernier hommage peut lui être rendu à la maison funéraire de Pau, 2, rue Blanqui. Ni fleurs ni couronnes, mais des dons en faveur de la Ligue contre le cancer.

PFG services funéraires, parc d'activités Pau-Pyrénées, 2, rue Blanqui, Pau, tél. 24 19 24, 05.59.63.63.30.

877755

**PONTACQ**

M. Louis SANS, ses enfants et petits-enfants, la famille PÉRE, cousins, cousines, parents et alliés ont la douleur de vous faire part du décès de

**M<sup>me</sup> Antoinette PÉRE**,

survenu à l'âge de 88 ans.

Ses obsèques seront célébrées **ce jour, mardi 22 septembre 2020, à 16 heures**, en l'église de Pontacq, dans la plus stricte intimité. Un dernier hommage peut lui être rendu au funérarium Mansieus, ZA de Pey, à Pontacq.

Le présent avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

877760

**ABOS**

Marie-Claire, son épouse ; Aurélie et Marie, ses filles ; Jonathan, son gendre ; Jules, Samuel et Robin, ses petits-fils ; Claude et Christian, ses frères ; ses neveux et nièces, parents et alliés ont la tristesse de vous faire part du décès de

**M. Camille GOAILLARD**,

survenu à l'âge de 74 ans.

Ses obsèques seront célébrées **ce jour, mardi 22 septembre 2020, à 15 heures**, en l'église d'Abos. Le présent avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

PF Eberard, funérarium, Pardies, tél. 05.59.71.68.54.

877989

**ORTHEZ**  
**BIRON**  
**ASNIÈRES (97)**

M<sup>me</sup> Marie-Christine BORDENAVE, son épouse ; Aniela BENZIN et Grégory, Sylvain (†), Pierre BORDENAVE et Céline, Florent et Matthieu, ses enfants et leurs conjoints ; Mathéo, Antonin et Luyana, ses petits-enfants chéris ; les familles BORDENAVE, MESSAGER, VIDALES, BAILLET et CAZES, parents, alliés et amis ont la tristesse de vous faire part du décès de

**M. Christian BORDENAVE**, dit Prési,

à l'aube de 65 ans.

Ses obsèques seront célébrées **le jeudi 24 septembre 2020, à 15 heures**, en l'église Saint-Pierre d'Orthez. La famille ne recevra pas de condoléances, un registre sera ouvert. Un dernier hommage peut lui être rendu au funérarium d'Orthez.

PF 3B S. Poustis Pdehontaa, funérarium, 231, rue Pierre-Bérégovoy, Orthez, tél. 05.59.69.94.68.

**Carnets**

Hommages et messages sur [carnet.sudouest.fr](http://carnet.sudouest.fr)  
votre service au 05 35 31 29 37 ou sur [so.carnets@sudouest.fr](mailto:so.carnets@sudouest.fr)

**Avis d'obsèques**

877296

**PAU**  
**BILLÈRE**  
**RECTIFICATIF**

Sa maman, Julie JOANIN, et sa famille ont la tristesse de vous faire part du décès de

**l'enfant Eliott JOANIN.**

La cérémonie se déroulera dans la plus stricte intimité.

PF béarnaises, sublimatorium Florian Leclerc, 4, rue Faraday, Billère, tél. 05.59.81.24.25.

877629

**PAU**

Les familles RIVIERE et DINAPOLI ont la tristesse de vous faire part du décès de

**M. Lionel RIVIERE**,

survenu à l'âge de 51 ans.

Ses obsèques seront célébrées **le jeudi 24 septembre 2020, à 15 heures**, en l'église Notre-Dame-de-la-Plaine à Billère. Un dernier hommage peut lui être rendu à la chambre funéraire de Billère.

PF béarnaises, sublimatorium Florian Leclerc, 4, rue Faraday, Billère, tél. 05.59.81.24.25.

**tpo** Transporteurs du Piémont Oloronais

**Nos journées - 2020**

**Nos voyages en autocar - 2020**

**14 au 17/12**  
Féerie de Noël aux châteaux de la Loire ..... **648 €**

**Nous sommes prêts pour vous faire voyager de nouveau en 2021.**

N'hésitez pas à nous contacter, nous vous communiquerons les nouvelles dates des rendez-vous manqués en 2020 reportés à 2021. Nous vous ferons aussi découvrir nos nouveautés.

03/10 Déjeuner Crazy Cabaret à Dancharria ..... **59 €**  
17/10 Escapade Tarbaise: Haras National et Jardin Massey ..... **60 €**  
24/10 Déjeuner chantant avec Michel Etchverry ..... **59 €**

N'hésitez pas à nous demander les programmes détaillés !  
• Nos services de paiement en 2020 : chèques ANCV (chèques vacances acceptés)  
• Paiement à distance par carte bancaire

N'hésitez pas à nous contacter, nous vous communiquerons les nouvelles dates des rendez-vous manqués en 2020 reportés à 2021. Nous vous ferons aussi découvrir nos nouveautés.

[www.autocars-tpo.com](http://www.autocars-tpo.com)  
[voyages@autocars-tpo.com](mailto:voyages@autocars-tpo.com)  
**Rens. & réserv. 05 59 04 22 20**

877947

**BILLÈRE**

La communauté des missionnaires d'Afrique (Pères Blancs) et sa famille vous font part du retour au Père du

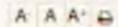
**père Robert NICOLAS**, missionnaire au Mali et en France durant 67 ans.

décédé le 20 septembre 2020, à l'âge de 91 ans.

Les obsèques auront lieu **le jeudi 24 septembre 2020, à 16 h 30**, en la chapelle des missionnaires d'Afrique (Pères Blancs), 22, avenue Montlleu à Billère.

PFG Services funéraires, parc d'activités Pau-Pyrénées, 2, rue Blanqui, Pau, tél. 24 19 24, 05.59.63.63.30.

## Sallespisse - RNU



### Documents applicables sur la commune

#### Document approuvé

La commune n'a pour l'instant approuvé aucun document, elle est donc soumise au **Règlement National d'Urbanisme**.

### Procédure d'élaboration du document d'urbanisme

Etape de la procédure :

#### 1- Prescription

Par arrêté en date du 10/09/2020, le maire a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet d'élaboration de sa Carte Communale par délibération du 07/2018. Sur la base du diagnostic territorial établi début 2019, les premiers travaux de réflexion, en lien notamment avec les personnes publiques dites "associées" (Etat, Chambre d'Agriculture, gestionnaires réseaux...) ont été menés au deuxième semestre.

**Une réunion publique de présentation du projet d'élaboration de la Carte Communale est prévue le 29/09/2020 à 19h00 à la Salle des Fêtes de Sallespisse.**

#### 2 - Enquête publique

Par arrêté en date du 10/09/2020, le maire a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet d'élaboration de sa Carte Communale qui se déroulera du jeudi 8 octobre 2020 à partir de 9h00 au samedi 7 novembre 2020 jusqu'à 11h30.

Monsieur Fernand LAGRILLE, désigné commissaire enquêteur par la Présidente du Tribunal Administratif de Pau, recevra le public :

- jeudi 8 octobre 2020 de 9h00 à 12h00
- vendredi 23 octobre 2020 de 14h00 à 17h00
- samedi 7 novembre 2020 de 9h00 à 11h30

#### Pièces administratives de l'enquête publique

- Résumé non technique
- Décision du Tribunal Administratif
- Avis d'enquête publique
- publications presse Avis d'enquête publique journaux République et Sud-Ouest du 22\_09\_2020
- Attestation d'affichage
- Dossier soumis à enquête (visible à partir du 8 octobre 2020)

#### > LOGER, SE MOUVRE, CONSTRUIRE

- Je cherche un logement social
- Je rénove mon logement
- Je construis mon logement
- Je souhaite un logement "adapté"
- J'ai un projet de lotissement ou de groupement d'habitations
- Je souhaite connaître le potentiel solaire de ma toiture

Le Programme Local de l'habitat (PLH)

#### > Les contraintes d'urbanisme

Actualités

Contrats et permanences

#### > Rechercher un document d'urbanisme

Demander un renseignement ou une autorisation d'urbanisme

Accès à l'espace sécurisé

L'accueil des gens du voyage

#### > ENVIRONNEMENT

#### > ME DEPLACER

#### > VIE PRATIQUE

#### > ENFANCE ET JEUNESSE

#### > SANTE

#### > ASSOCIATIONS



Accueil > Politiques publiques > Aménagement du territoire, construction, logement > Enquêtes publiques > En cours > **Carte communale de Sallespisse**

## En cours

[PLU de Lacadée](#)

[Carte communale de Sallespisse](#)

[Société ALAFONT-TP à Orthez](#)

[Commune d'Ascain - Carrière de Grès](#)

[Carrière Soubercaze à Rébénacq](#)

[Commune d'ANGLET](#)

[Travaux de confortement du remblai ferroviaire de Brindos sur la commune d'Anglet](#)

[Programme pluriannuel gestion des cours d'eau du bassin versant de l'Adour Aval et des Gaves Landais](#)

[Mise en conformité système de collecte et de traitement des eaux usées-station d'épuration d'Uzein](#)

## Carte communale de Sallespisse

Mise à jour le 16/09/2020

Enquête publique du 8 octobre 2020 à 9h00 au 7 novembre 2020 jusqu'à 11h30.

> Avis d'enquête publique - format : PDF   - 0,08 Mb

> Arrêté d'enquête publique - format : PDF   - 0,25 Mb

Partager   

# CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné, Francis GRINET, Maire de la commune de Sallespisse, certifie :

➤ avoir fait afficher le 11/09/2020 , dans la forme ordinaire:

- l'arrêté AR 2020-032 portant **ouverture de l'enquête publique** relative au projet d'élaboration de la Carte Communale de Sallespisse à la Mairie, sise 3280 RD 933 - 64300 SALLESPISSSE.

➤ avoir fait afficher le 22/09/2020 , dans la forme ordinaire:

- l'avis au public portant ouverture de l'enquête publique du projet d'élaboration de la Carte Communale de Sallespisse :
  - ➔ à la mairie, sise 3280 RD 933, ainsi que sur les emplacements suivants :
    - **Salle des fêtes**, sise 3312 RD 933,
    - **Ecole**, sise 28 Chemin de l'école,
    - **Site de la Communauté de Communes Lacq Orthez**, sise rond-point des Chênes à Mourenx

➤ avoir fait diffuser et publier l'avis d'enquête publique dans la presse

- faisant connaître l'ouverture de l'enquête 15 jours au moins avant le début de celle-ci soit le 22/09/2020, dans les journaux locaux la République des Pyrénées et le Sud-Ouest

➤ avoir fait mettre en ligne, le 22/09/2020, sur les sites Internet des services de l'Etat dans le département et de la communauté de communes de LACQ-ORTHEZ ainsi que sur les réseaux sociaux de cette dernière :

- les deux documents sus visés

Pour faire valoir ce que de droit,

Le 22.09.2020

Le Maire,

